



Françoise Grossetête



Compte-rendu de session plénière du Parlement – Février 2017

Le fait de la semaine

Jeudi 16 février, le Premier ministre canadien, Justin Trudeau, s'est exprimé devant le Parlement européen qui a adopté mercredi 15 février le traité de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne, le CETA. Selon lui, cet accord permettra « *aux gouvernements de continuer de protéger leurs citoyens, protéger la main d'œuvre, promouvoir les pratiques responsables en matière d'investissement, assurer la salubrité des aliments et la sécurité des consommateurs (...) et assurer la bonne gestion de l'environnement* ». Dans son discours, il a tenu également à souligner les avantages économiques et commerciaux du CETA, y voyant pour les deux parties des opportunités considérables en termes de création d'emploi.

Avenir de la zone euro

« *Nous devons avoir le courage de réformer la gouvernance de la zone euro, pour en faire un véritable instrument de puissance européenne* ». Cette déclaration de François Fillon lors de son discours de Berlin le 23 janvier dernier a trouvé un écho particulier cette semaine au Parlement européen.

Les députés ont en effet adopté jeudi trois textes ambitieux portant sur le futur de la zone euro, la réforme de sa gouvernance et les changements institutionnels qui pourraient en résulter. « *La zone euro doit être approfondie, sinon elle menace de se disloquer* » estime Françoise Grossetête, pour qui « *beaucoup des problèmes que nous rencontrons viennent des dysfonctionnements de l'euro et du manque de convergence. Le statu-quo n'est plus tenable : soit la zone euro se renforce, soit elle est amenée à disparaître* ».

Les textes adoptés font ainsi plusieurs propositions pour compléter et réformer l'actuelle Union économique et monétaire. Parmi les recommandations figure la création d'une capacité budgétaire propre à la zone euro, qui permettrait de stimuler la convergence économique et sociale et d'absorber les chocs et crises économiques. Cette capacité budgétaire engloberait un véritable Fond Monétaire européen et s'accompagnerait d'un code de convergence (concernant la fiscalité, le marché du travail, les investissements...) que tous les États membres de la zone euro seraient tenus de respecter.

Il est aussi question de la création à terme d'un véritable poste de « *Ministre des Finances* » de la zone euro, qui devrait s'assurer du respect des règles fixées en commun et de la mise en œuvre d'une politique économique commune de l'Union. Des changements ambitieux, mais à la hauteur des enjeux, selon Françoise Grossetête : « *la question est simplement résumée : veut-on continuer à construire l'Europe ? Si oui, alors il faudra rapprocher nos politiques économiques et sociales* ».

Lutte contre le terrorisme, promesses tenues !

Françoise Grossetête a voté deux textes en session plénière à Strasbourg visant à lutter efficacement contre le terrorisme. Le premier autorise les contrôles systématiques aux frontières extérieures de l'Union européenne pour tout individu européen ou extra-européen qui les franchit et le second permettra la mise en place de normes communes pour la définition des infractions et des sanctions pour des actes terroristes.

Pour la Députée européenne, il s'agit de mesures fortes essentielles à la protection des citoyens européens : « sur 10 de nos priorités pour combattre le terrorisme, 6 ont été concrétisées depuis un an et demi comme le vote du PNR par exemple. Cependant, ces succès ne doivent pas nous faire oublier que l'Union européenne doit encore élaborer une véritable stratégie commune de prévention de la radicalisation pour être à la hauteur des défis considérables que sont l'extrémisme et l'obscurantisme. »

Le chiffre de la semaine

510 300 000 : c'est la population totale des 28 pays de l'UE alors que la Russie compte 146 600 000 habitants et les États-Unis 325 900 000. Un chiffre qui montre à quel point nous pouvons peser dans le monde si nous sommes ensemble plutôt qu'isolés.

Réforme du marché du carbone pour l'après 2020

Les députés européens ont adopté mercredi 15 février le rapport Duncan sur la réforme du marché du carbone pour l'après 2020. Les objectifs de cette réforme sont de faire augmenter le prix du carbone pour inciter à investir dans les technologies bas-carbone, d'attribuer de manière plus juste les quotas d'émissions pour éviter que des secteurs reçoivent plus de quotas qu'ils n'en ont besoin réellement, d'assurer la protection contre le risque de délocalisations et de renforcer l'innovation ainsi que la modernisation du secteur électrique.

« La réforme que nous proposons permettra de respecter nos engagements suite à l'accord de Paris en réduisant les gaz à effet de serre tout en défendant nos secteurs industriels qui font face à une concurrence internationale féroce, en particulier l'acier européen » a réagi Françoise Grossetête.

« Des millions d'emplois en dépendent, nous ne pouvons pas laisser notre industrie partir dans des pays où les standards sont à géométrie variable : polluer plus ailleurs n'est pas une option ! C'est pourquoi nous devons conduire une vraie stratégie industrielle tout en menant une diplomatie climatique active ! » a-t-elle conclu.

Retrouvez toutes mes actualités sur
www.francoise-grossetete.eu



Françoise Grossetête

Vice-Présidente du groupe du Parti
Populaire Européen

Députée européenne Les
Républicains Rhône-Alpes, PACA,
Corse

Secrétaire nationale à l'Europe LR

Contactez votre députée

Par courrier

Parlement Européen
60, rue Wiertz
1047 Bruxelles

Fédération Les Républicains du Rhône
48, avenue de Saxe
69006 Lyon

Par téléphone ou fax

Tél. : +3222845952
Fax : +3222849952

Par e-mail

francoise.grossetete@europarl.europa.eu

